

Département de l'Ain



AR 01247.2025.006

MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernette
01410 Mijoux

**Objet : Arrêté provisoire de police de la circulation
D991 (prolongation)**

Objet : Arrêté de police de circulation : D991 (prolongation)

Le maire de la commune de Mijoux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande initiale reçue le 22/10/2024 (AR 01247.2024.031), et la prolongation reçue le 23/01/2025, par l'entreprise TST, représentée par Flavien BORGIS, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, portant sur une demande d'arrêté de police de circulation dans le cadre de travaux de chemisage du réseau EU pour compte de la Régie des eaux Gessiennes. Secteur les Sept fontaines

ARRETE

Article 1 : A partir du 27/01/2025 jusqu'au 07/02/2025 et pour une prolongation d'une durée de 12 jours (calendaires), l'entreprise TST est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de travaux de chemisage du réseau EU pour le compte de la Régie des eaux Gessiennes : empiètement sur la chaussée de 8h30 à 18h (travaux sans terrassement). Durée d'intervention effective de 3 jours sur la période selon aléas météo.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : La circulation sera alternée par feux tricolores dans les deux sens de la circulation.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et une ampliation adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Chézery - Forens,

Chargé, en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mijoux, le jeudi 23 janvier 2025

Le Maire
Martine Viallet

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Téléphone : 04 50 41 32 04

accueil.mairie@mijoux.fr

www.mijoux.fr